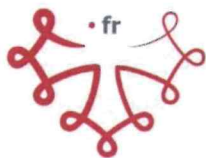


CÉRESTE



Luberon

Mairie de CÉRESTE
Alpes de Haute Provence

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

Du Samedi 28 mars 2026

à 9 h

Salle du conseil municipal

Le samedi 28 mars 2026 à 9 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Gérard BAUMEL.

Présents : Gérard BAUMEL, Marie MEHAYE, Philippe DESCOTTES, Laurence MONGET, Stéphan PACCHIANO, Marine VIAL, Jean-Marie WILLOCOQ, Raphaëlle LABORDE-BARBANEGRE, Michel HAMEAU, Dominique DISSAUX, Tristan CRASSOUS, Stéphane DURBEC et Cindrella JOUSSE.

Représentés : Annie JOURDAN représentée par Dominique DISSAUX et Serge NALET représenté par Laurence MONGET.

Absents :

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23/12/2025

- **Règlement intérieur**
- **Délégations consenties au Maire par le conseil municipal**
- **Délibération fixant les indemnités de fonction des élus**
- **Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO)**
- **Commission de contrôle des listes électorales**
- **Désignation des délégués :**
 - **Syndicat Départemental d'Electricité 04 (SDE04)**
 - **Syndicat Mixte d'Eclairage Public de Gaz et de Télécommunication (SMEPGT)**
 - **Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)**
 - **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon**
 - **Syndicat Intercommunal d'exploitation de la fourrière**
 - **Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM)**
 - **Syndicat Intercommunautaire de Rivière Calavon-Coulon (SIRCC)**
 - **Office National des Forêts (ONF)**
 - **Syndicat AGEDI**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard BAUMEL, Maire.

La Secrétaire de Mairie procède à l'appel et la feuille de présence est signée par tous les présents.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie MEHAYE est désignée secrétaire de séance.

Arrêt du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 25/12/2025 en vertu de l'article L2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Le compte rendu du précédent conseil municipal est reporté car une réflexion est en cours sur la forme et la diffusion.

Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire a été sollicité par la Directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs pour un enfant qui vient d'intégrer la cantine dans le temps méridien et demande à ajouter un tarif de 0.50 € par jour de présence.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte.

Délibérations du conseil :

1 – ECOLE : FIXATION D'UN TARIF DANS LE CADRE DU PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Dans le cadre du Plan d'Accueil Individualisé (PAI) soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales la commune a la possibilité de fixer un tarif à la cantine scolaire pour l'accueillir des enfants avec leur propre repas. Une participation financière de 0.50 € leur sera demandée.

VOTE : Unanimité

2 – REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Descottes qui informe l'ensemble du conseil municipal que la commune à 6 mois pour voter le règlement intérieur.

VOTE : Reporté

3 – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Les attributions, dont le maire peut être chargé par délégation de l'assemblée délibérante pendant la durée de son mandat, portent sur tout ou partie des affaires. 30 délégations issues de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont consenties au maire par le conseil municipal.

VOTE : Unanimité

4 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local a revalorisé le montant maximal des indemnités de fonction que les maires, adjoints au maire et conseillers municipaux délégués sont susceptibles de percevoir ;

L'enveloppe globale mensuelle pour la commune de Céreste-en-Lubéron s'élève à 5 804.88 €

Population de 1 000 à 3 499	Taux retenu par le conseil municipal
Le maire	53.70 %
Les adjoints au maire	20.38 %
Le conseiller municipal	6 %

VOTE : Unanimité

5 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT prévoient que la commission d'appel d'offre d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du maire, président, 3 membres titulaires et autant de suppléants qui ne seront appelés à siéger qu'en cas d'absence du titulaire.

La commission d'appel d'offre retenue

Président	Gérard BAUMEL
Titulaires : Liste agissons pour Céreste	Suppléants : Liste agissons pour Céreste
- Philippe DESCOTTES	- Laurence MONGET
- Michel HAMEAU	- Dominique DISSAUX
Titulaire : Liste s'unir pour Céreste	Suppléant : Liste s'unir pour Céreste
- Stéphane DURBEC	- Cindrella JOUSSE

VOTE : Unanimité

6 – COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. Les conseillers doivent être volontaires.

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (article L19) :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- De 2 conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

La commission de contrôle de la liste électorale est composée :

Titulaires	Suppléants
Serge NALET	Michel HAMEAU
Marine VIAL	Raphaëlle LABORDE BARBANEGRE
Jean-Marie WILLOCOQ	Tristan CRASSOUS

Cindrella JOUSSE	Annie JOURDAN
Stéphane DURBEC	Dominique DISSAUX

VOTE : Unanimité

7 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SDE 04 Collège du Largue et de l'Encrème

Afin de représenter la commune au Syndicat Départemental d'Electricité 04 adhérente depuis de nombreuses années, la commune doit procéder au renouvellement des délégués et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

Les délégués retenus par le conseil municipal sont :

Titulaires :	Suppléants :
- Gérard BAUMEL - Michel HAMEAU - Stéphane PACCHIANO	- Stéphan DURBEC - Laurence MONGET

VOTE : Unanimité

8 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SMEPTGT

Afin de représenter la commune au Syndicat Mixte Eclairage Public Gaz et Télécommunication adhérente depuis de nombreuses années, la commune doit procéder au renouvellement des délégués

Les délégués retenus par le conseil municipal sont :

Titulaires :	Suppléants :
- Gérard BAUMEL - Michel HAMEAU	- Stéphan DURBEC

VOTE : Unanimité

9 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PNRL

Afin de représenter la commune au Parc Naturel Régional du Luberon adhérente depuis de nombreuses années, la commune doit procéder au renouvellement de ses représentants qui siègeront au comité syndical et au bureau.

Les représentants retenus par le conseil municipal sont :

Titulaires :	Suppléants :
- Tristan CRASOUS	- Serge NALET

VOTE : Unanimité

10 – DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLECT DE LA CCPAL

Afin de représenter la commune à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon, la commune doit procéder au renouvellement de ses représentants qui siègeront au sein de cette commission.

Les représentants retenus par le conseil municipal sont :

Titulaires :	Suppléants :
- Gérard BAUMEL	- Maire MEHAYE

VOTE : Unanimité

11 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE

Afin de représenter la commune au syndicat intercommunal d'exploitation de la fourrière, la commune doit procéder au renouvellement de ses représentants.

Les représentants retenus par le conseil municipal sont :

Titulaires	Suppléants :
- Michel HAMEAU	- Stéphan PACCHIANO

VOTE : Unanimité

12 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIRTOM

Afin de représenter la commune au syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères, la commune doit procéder au renouvellement de ses représentants.

Les représentants retenus par le conseil municipal sont :

Titulaires :	Suppléants :
- Laurence MONGET	- Michel HAMEAU

VOTE : Unanimité

13 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIRCC

Afin de représenter la commune au syndicat intercommunal de rivières Calalon-Coulon, la commune doit procéder au renouvellement de ses représentants.

Les représentants retenus par le conseil municipal sont :

Titulaires :	Suppléants :
- Serge NALET	- Tristan CRASSOUS

VOTE : Unanimité

14 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE L'ONF

Afin de représenter la commune auprès de l'Office National des Forêts, la commune doit procéder au renouvellement de ses représentants.

Les représentants retenus par le conseil municipal sont :

Titulaires :	Suppléants :
- Serge NALET	- Tristan CRASSOUS

VOTE : Unanimité

15 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT AGEDI

Afin de représenter la commune auprès du syndicat mixte AGEDI, la commune doit procéder au renouvellement de ses représentants.

Les représentants retenus par le conseil municipal sont :

Titulaires :	Suppléants :
- Marie MEHAYE	- Gérard BAUMEL

VOTE : Unanimité

Questions diverses :

La commune a reçu des élus de s'unir pour Céreste en Luberon dont le rapporteur est Stéphane DURBEC 4 questions écrites aux quelles une réponse orale a été apportée en séance :

- Modalités d'application de la Charte de l'élu local et suites en cas de manquement,
- Modalités d'application des principes républicains de représentation,
- Demande de précisions sur les modalités d'attribution des logements,
- Manquements aux obligations légales de transmission des projets de délibération.

La commune a reçu des élus de s'unir pour Céreste en Luberon dont le rapporteur est Stéphane DURBEC 5 amendements portant sur la délibération du Règlement Intérieur auxquels une soumission au vote sera effectuée prochainement en séance lors de l'examen du Règlement Intérieur :

- Amendement n°1 : il est proposé de modifier l'article 3 relatif à l'ordre du jour.
- Amendement n°2 : il est proposé de compléter l'article 4 relatif aux droits des élus locaux.
- Amendement n°3 : il est proposé de compléter l'article 5 relatif aux droits d'expression des élus.
- Amendement n°4 : il est proposé de compléter les dispositions relatives à la composition des commissions.
- Amendement n°5 : il est proposé de compléter l'article 19 relatif à la suspension de séance.

La commune a reçu des élus de s'unir pour Céreste en Luberon dont le rapporteur est Stéphane DURBEC 6 amendements portant sur la délibération des délégations consenties au maire par le conseil municipal auxquels une réponse orale a été apportée en séance :

- Amendement n°1 : Encadrement des avenants aux marchés publics,
- Amendement n°2 : Encadrement des baux et conventions de location,
- Amendement n°3 : Encadrement des aliénations de biens mobiliers,
- Amendement n°4 : Encadrement des demandes de subventions,
- Amendement n°5 : Encadrement du recours à l'emprunt,
- Amendement n°6 : Information du conseil municipal sur l'exercice des délégations.

La commune a reçu des élus de s'unir pour Céreste en Luberon dont le rapporteur est Stéphane DURBEC 2 vœux :

- 1^{er} vœu : relatif à la création de commission d'étude et travail ouverts à l'ensemble des conseillers municipaux
- 2^{ème} vœu : relatif à l'attribution d'une carte d'élu, d'un pin's tricolore et d'une écharpe distinctive aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 h 15.

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 28 mars 2026 a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Fait à Céreste-en-Luberon le 31 mars 2026

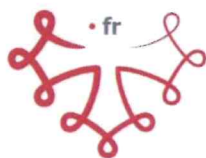
Le Secrétaire de séance,
Marie MEHAYE



Le Maire,
Gérard BAUMEL



Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par la secrétaire de séance désignée par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.

CÉRESTE**Luberon****Mairie de CÉRESTE**
Alpes de Haute Provence

LISTE DES DELIBERATIONS
(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 28 mars 2026

A= Délibération approuvée/adoptée

R= Délibération Refusée

N° Délibération	Objet	Vote	
	Désignation du secrétaire de séance : Maire MEHAYE	A	Unanimité
	Arrêt du compte-rendu du 23/12/2025		Reporté
2026-004	Délégations consenties au maire par le conseil municipal	A	Unanimité
2026-005	Indemnité de fonctions des élus locaux	A	Unanimité
2026-006	Election d'une commission d'appel d'offres	A	Unanimité
2026-007	Commission de contrôle des listes électorales	A	Unanimité
2026-008	Désignation des délégués du Territoire d'énergie SDE04 au collège du Largue et Ecrème	A	Unanimité
2026-009	Désignation des délégués du Syndicat Mixte Eclairage Public Gaz et Télécommunication	A	Unanimité
2026-010	Désignation des représentants de la commune au Parc Naturel Régional du Luberon	A	Unanimité
2026-011	Désignation des délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon	A	Unanimité
2026-012	Désignation des délégués auprès du syndicat intercommunal d'exploitation de la fourrière	A	Unanimité
2026-013	Désignation des représentants au syndicat intercommunal de ramassage et traitement des ordures ménagères	A	Unanimité
2026-014	Désignation des délégués au syndicat intercommunal de rivière Calavon-Coulon	A	Unanimité
2026-015	Désignation des délégués à l'office national des forêts	A	Unanimité
2026-016	Désignation des représentants de la commune de Céreste-en-Luberon à l'assemblée spéciale du syndicat mixte AGEDI	A	Unanimité
2026-017	Ecole : fixation d'un tarif dans le cadre du plan d'accueil individualisé	A	Unanimité

Affichage en mairie et mise en ligne
sur le site internet de la commune de
Céreste-en-Luberon le... 31/03/2026

Le Maire, Gérard BAUMEL



